DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

*_*_*_*_*_*

Séance ordinaire du : 10 Juillet 2020

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 33

*_*_*_*_*_*

Aujourd'hui le dix juillet deux mille vingt à 18 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 29 juin 2020 (convocation affichée en Mairie en date du 29 juin 2020) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire

PRÉSENTS A LA SÉANCE

PRÉSENTS: Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Sylvie CESARD-BRUNET, Patrick BLANC, Sandrine LACAUSSADE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Michel IBARBOURE, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patrick DURAND, Valérie CARPENTIER, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Ruffino D'ALMEIDA, Aurore LAMOTHE, Aysel AZIK, Sylvain FOUCHER, Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD, Emmanuelle PLOUGOULM et Marie-Mathilde BRUN, Conseillers Municipaux.

EXCUSES: Patricia DUREAU, Frédéric DUBOIS, Ayline NORIEGA, Marc FRANÇOIS.

ABSENTS: Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT et Claudia BROCHARD.

SECRÉTAIRE : Sandrine LACAUSSADE.

DE SÉANCE

REPRESENTES

LA SÉANCE EST OUVERTE

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux participants, propose à Sandrine LACAUSSADE d'être secrétaire de séance — laquelle accepte — puis énumère les pouvoirs en sa possession :

- ✓ Patricia DUREAU à Valérie CARPENTIER,
- ✓ Frédéric DUBOIS à Jade GIRAUD.
- ✓ Ayline NORIEGA à Isabelle MAILLÉ,
- ✓ Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM
- ✓ Sylvie LACOSSE-TERRIN à Véronique FERREIRA.

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 20-069 : DÉSIGNATION DES SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Madame le Maire explique que, conformément à l'article L285 du Code électoral, les 33 conseillers municipaux en exercice sont, de droit, grands électeurs pour les prochaines élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

Cependant, il convient de procéder à l'élection de suppléants qui seront chargés, en cas de refus, de décès, de perte des droits civiques et politiques, d'empêchement ou de cessation des fonctions de conseiller municipal, de remplacer les délégués des conseillers municipaux lors de l'élection des sénateurs.

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, le nombre de suppléants à élire est de 9.

Deux listes de candidats, respectant les règles de parité, ont été déposées avant l'ouverture du scrutin :

- Liste A : « Ensemble vivre Blanquefort »
- Liste B : « Blanquefort en luttes »

Madame le Maire demande à l'assemblée si de nouvelles listes souhaitent être déposées. En effet, la loi autorise le dépôt de liste le jour du scrutin.

Aucune nouvelle liste n'est déposée.

En application de l'article R133 du Code électoral, le bureau électoral est composé de :

- Madame le Maire ;
- Les deux conseillers municipaux les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Michel SAUBION et Pierre LABORDE ;
- Les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Jade GIRAUD et Lucie GATINEAU.

L'élection se déroule par un scrutin de liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Effectif légal du Conseil municipal : 33

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 26 Nombre de votants : 30, dont 4 pouvoirs Nombre de suffrages exprimés : 28

Quotient : 3,11

Les résultats du vote sont les suivants :

- Liste A « Ensemble vivre Blanquefort » : 27 voix
- Liste B « Blanquefort en luttes » : 1 voix

La répartition donne :

- Liste A « Ensemble vivre Blanquefort » : 9 mandats
- Liste B « Blanquefort en luttes » : 0 mandat

Sont donc élus délégués suppléants en vue des élections sénatoriales :

- BRET Michel
- JOUVE Virginie
- JOVER Francis
- GUYONNAUD Brigitte
- LABBE Alain
- GAILLARD Annick
- ANDRIEUX Claude
- TRONCHE Josette
- BOUMARD Philippe

Madame le Maire explique que les 33 délégués peuvent faire connaître au bureau électoral la liste sur laquelle seront désignés, en cas d'empêchement, leur suppléant. Plus précisément, Madame le Maire demande à Emmanuelle PLOUGOULM et à Marie-Mathilde BRUN si, en cas d'empêchement, elles choisiront un suppléant parmi la liste élue.

Emmanuelle PLOUGOULM et Marie-Mathilde BRUN répondent par l'affirmative.

Madame le Maire remercie les suppléants pour leur civisme tout en espérant ne pas avoir à recourir à leurs services.

Considérant que l'ordre du jour et les questions orales sont épuisés, Madame le Maire lève la séance à 18 heures 20.

Pour information : Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.